



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20251210-DEL-2025-93-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUI – Christiane BOYER – Denis ARNOUX - Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Catherine VERAN à Gérard GALLE

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2025-93 : Tarifs Marché de Noël 2025

Rapporteur : Elisabeth Rabouin

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n°2025/064 du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des chalets mis à disposition des exposants pour le Grand marché du petit Noël qui aura lieu les vendredi 12 au soir, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025.

Il est nécessaire de prévoir :

- un tarif supplémentaire pour les food truck à la journée
- un tarif d'entrée sur l'attraction « tour d'escalade »

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération menée par le Conseil municipal des jeunes de récolte d'olive et de vente d'huile d'olive, il est proposé d'arrêter un tarif pour les bouteilles d'huile d'olive de 25cl qui seront vendues sur le marché de Noel.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Tarif emplacement food truck alimentaire : 15€/jour
- Tarif entrée tour d'escalade : 2€
- Tarif Bouteille huile d'olive CMJ 25cl : 10 €



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20251210-DEL-2025-93-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 suffrages exprimés,

APPROUVE la création des tarifs suivants pour le marché de Noel 2025 :

- Tarif emplacement food truck alimentaire : 15€/jour
- Tarif Bouteille huile d'olive CMJ 25cl : 10 €

PRECISE que les emplacements food truck alimentaire seront encaissés par la régie Occupation du domaine public

PRECISE que les entrées sur l'attraction « tour d'escalade » et les ventes de bouteilles d'huile d'olive CMJ seront encaissées par la régie Culture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente
délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par
le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet
www.telerecours.fr »